

# DIVERS-CITÉ

Bulletin municipal de Cendras

N°260 Mai 2021



*Les services techniques viennent de réaliser la petite cascade entre le pôle santé et l'Abbaye.*

## SOMMAIRE

P2	PLU/Elections	P14	Travaux
P3 à 7	Budget	P15	Culture
P8	Solidarité	P16	En bref
P9-10	Service Public	P17	Info
P11	Alès Agglomération	P18	Médiathèque
P12	Education	P19	Centre Socioculturel Lucie Aubrac
P13	Santé	P20	Agenda-Pratique

# PLU/Elections

---

## La révision du PLU avance....

Publiée au journal officiel du mercredi 26 Mars 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, loi ALUR, impose des changements notables en droit de l'urbanisme qui doivent être intégrés dans le plan local d'urbanisme (PLU).

Amorcée en 2016 avec l'analyse territoriale et le diagnostic partagé, la révision du PLU de la commune est à nouveau impulsée aujourd'hui avec la conception du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document doit exposer les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble du territoire communal. C'est donc un long processus qui va être poursuivi et qui fera appel à la participation des habitants via une enquête publique, quand les conditions sanitaires le permettront.

Un des changements substantiels de la loi ALUR, **imposé par l'état**, consiste au renforcement du principe d'une « utilisation économe des espaces » et notamment d'une **densification des zones urbaines**. En d'autres termes, lorsque la révision du PLU sera finalisée et que celui-ci sera en vigueur, cela se traduira par **une réduction considérable de l'espace constructible** au moins de moitié.

**Selon cette loi, les terrains actuellement constructibles en zone d'assainissement non collectif**

**basculeront en zone naturelle inconstructible.** Les permis de construire sur les parcelles concernées peuvent toujours être accordés tant que le PLU actuel est applicable.

La municipalité communiquera sur l'avancement de la révision du PLU régulièrement à travers le bulletin municipal, le site internet, les panneaux d'affichage et la presse. La population aura accès au projet de révision et pourra s'exprimer pendant l'enquête publique (les dates et modalités seront publiées par voie de presse, affichage, bulletin municipal...).



## Edito du Maire

En raison des élections Départementales du 20 et 27 juin prochain, il n'y aura pas d'édito du Maire.

## Elections : un bureau unique salle polyvalente

L'Etat a établi un protocole sanitaire strict avec un certains nombres de mesures à mettre en place, notamment sur les distanciations.

Afin de respecter ce protocole et d'assurer le bon déroulement des élections en toute sécurité pour la population ainsi que pour les élus qui gèreront ce moment démocratique, il y aura exceptionnellement qu'**un seul bureau de vote pour toute la commune à la salle polyvalente Nelson Mandela**.

Cette solution est la seule qui permette un circuit espacé pour voter sans se croiser aux 2 urnes à disposition pour les élections départementales et régionales.

# Budget

## Budget 2021 voté à l'unanimité

Le Conseil municipal de Cendras s'est réuni le lundi 12 avril et a voté à l'unanimité le budget 2021 de la commune.

Ce budget est marqué par une **situation sanitaire très particulière**, qui nous a beaucoup mobilisé, surtout en termes d'énergie et de temps.

Le contexte économique reste difficile pour la commune avec une nouvelle baisse de dotations cette

année pour la commune. Cependant, le conseil municipal a décidé de monter un budget **sans hausse d'im-**

**pôt locaux !**

Ce budget **maitrise ses dépenses de fonctionnement** et reste **dynamique en matière d'investissements** et de projets.



## La réforme de la Taxe d'Habitation

Un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation de votre **résidence principale**, a été mis en place progressivement depuis 2018 (article 1414 C du CGI). Cette réforme de la taxe d'habitation permet à 80 % des foyers de bénéficier de la suppression totale de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020.

**A compter de 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale va bénéficier à tous les contribuables.**

Ainsi, vous bénéficierez a minima d'une exonération partielle fixe de 30% en 2021 (65% en 2022 et 100% en 2023) de la taxe d'habitation sur votre résidence principale.

En outre, si vous n'êtes pas assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et si votre revenu fiscal de référence (RFR) de 2020 (indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu 2020 transmis à l'été 2021) ne dépasse pas certains seuils, vous bénéficierez :

- soit d'une exonération totale,
- soit d'une exonération dégressive (lorsque le revenu fiscal dépasse légèrement les montants indiqués ci-dessous).

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation sera effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales sera opérée. Les communes récupéreront la taxe foncière sur les propriétés bâties du département tandis que ce dernier et les EPCI se verront attribuer une fraction des

recettes de TVA.

**S'agissant des communes, le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020.**

En clair, sur la ligne de la taxe foncière pour la commune, le taux va mécaniquement augmenter mais **les usagers ne payeront pas plus.**

Cette mesure gouvernementale est intéressante pour le pouvoir d'achat des contribuables mais **remet en cause l'autonomie financière des communes**. En effet, nous dépendrons de compensation de l'Etat par ce mécanisme de fiscalité mais nous ne pourrions plus déterminer la recette de la taxe d'habitation. Surtout que nous avons l'habitude des compensations qui diminuent comme neige au soleil avec les années.



# Budget

## Vu d'ensemble

### Budget de fonctionnement

BP2021 Commune de CENDRAS COMMUNE DE CENDRAS

Page 2

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	253 490,00		258 240,00	258 240,00	258 240,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	686 000,00		690 000,00	690 000,00	690 000,00
014	Atténuations de produits	198 200,00		259 206,00	259 206,00	259 206,00
65	Autres charges de gestion courante	198 600,00		205 000,00	205 000,00	205 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 336 290,00</b>		<b>1 412 446,00</b>	<b>1 412 446,00</b>	<b>1 412 446,00</b>
66	Charges financières	39 236,58		30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 622,45		3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	47 657,60		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 433 806,63</b>		<b>1 495 446,00</b>	<b>1 495 446,00</b>	<b>1 495 446,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	564 064,85		453 289,09	453 289,09	453 289,09
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 036,62		6 469,00	6 469,00	6 469,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>571 101,47</b>		<b>459 758,09</b>	<b>459 758,09</b>	<b>459 758,09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 004 908,10</b>		<b>1 955 204,09</b>	<b>1 955 204,09</b>	<b>1 955 204,09</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

1 955 204,09

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	31 500,00		51 500,00	51 500,00	51 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	166 500,00		177 000,00	177 000,00	177 000,00
73	Impôts et taxes	713 062,00		805 734,00	805 734,00	805 734,00
74	Dotations et participations	551 351,00		496 884,00	496 884,00	496 884,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 522 413,00</b>		<b>1 591 118,00</b>	<b>1 591 118,00</b>	<b>1 591 118,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	620,00				
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 523 033,00</b>		<b>1 591 118,00</b>	<b>1 591 118,00</b>	<b>1 591 118,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 447,62		32 000,00	32 000,00	32 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>32 447,62</b>		<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 555 480,62</b>		<b>1 623 118,00</b>	<b>1 623 118,00</b>	<b>1 623 118,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

1 955 204,09

# Budget

## 2021 Une année forte en investissement

↳ **Sécurisation de l'école Joliot Curie (2<sup>ème</sup> tranche)** : Après avoir changé toutes les clôtures et les portillons afin d'être en conformité avec la réglementation, une seconde tranche est prévue pour améliorer la sécurité des écoliers. En effet, l'ancien bâtiment des « instituteurs » sera isolé de l'école : une séparation physique va être mise en place avec des panneaux rigides et un parking avec accès par derrière l'école va être aménagé. Les voitures seront totalement interdites dans l'enceinte de l'école sauf pour les services d'urgences bien évidemment. Coût 19 473 € TTC pour la seconde tranche à réaliser avec une subvention d'Etat de 40% (DETR).



↳ **Rénovation énergétique des bâtiments communaux** : dans le cadre du plan de relance de l'Etat et sa volonté d'accentuer la transition énergétique, la Mairie a sollicité des financements importants pour réaliser une rénovation énergétique d'une partie des bâtiments communaux ainsi que le changement de la chaudière à fuel par une à copeaux à bois (plus efficace, économique et écologique). Un projet de 255 596 € TTC (212 997 € HT), avec une aide de l'Etat de 170 397 €, le Département 16 289 € et 20 000 € Alès Agglomération.

**1<sup>ère</sup> tranche en 2021** pour 78 188 TTC : le foyer des Jonquilles (portes et fenêtres), Bâtiment de l'école de Malataverne (grande porte et fenêtres des appartements), Mairie (fenêtres salle des Mariages et bureaux administratif), Ancien éco-musée (fenêtres) et l'appartement de la poste (volets).

**2<sup>ème</sup> tranche en 2022** pour 177 408 € : changement du système de chauffage à fuel qui alimente la salle polyvalente, le foyer des Jonquilles, le Bric'aubrac et la médiathèque. Cette chaudière est en fin de vie, c'est un véritable point noir d'un point de vue financier et écologique. Elle sera remplacée par la création d'une chaufferie à bois.

↳ **Etude du PLU** : Révision en cours (voir texte de Mme Roudil, adjointe à l'urbanisme - page 2) Coût 2<sup>ème</sup> tranche 37 140 € TTC.

Chaudière à fuel à remplacer



Foyer des Jonquilles.



# Budget

## 2021 Une année forte en investissement (Suite)

↳ **Enfouissement ligne électrique Malataverne** : un projet important porté par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard pour un montant de 179 881,42 € TTC qui a permis d'améliorer l'esthétique et surtout de diminuer considérablement les coupures d'électricité. La participation de la commune s'élève à 19 950 € TTC (pour notamment en parallèle enterrer de l'éclairage public).

↳ **Poteaux incendies** : après la vérification des bornes par les pompiers à la demande de la Mairie, il apparaît que plusieurs d'entre elles sont défectueuses. La Mairie a immédiatement demandé le changement et l'a donc inscrit dans le budget 2021 pour 10 000 €.

↳ **Maison en partage** : Le projet est toujours d'actualité mais compliqué. Enfin ça bouge ! Les discussions avec 3F Occitanie avancent pour l'achat du terrain en contrebas de la Mairie. D'un prix de départ délirant à 240 000 €, les retours récents du bailleur sont un peu plus raisonnables en termes de propositions. Nous inscrivons 42 000 € au budget. Les communes de St Paul la Coste, Lamelouze et Soustelles sont intéressées pour participer à ce projet, avec des appartements réservataires par commune en fonction de l'investissement de chacun.

↳ **Acquisition Foncière agricole et forestière** : une négociation est en cours pour acheter une friche agricole de 6 700 m<sup>2</sup> pour installer un agriculteur, 14 hectares de forêts ainsi que plusieurs bandes de rivière en bordure du chemin de la Vigère pour avancer sur un projet sécurisé de cheminement doux, coût total 30 000 €.



*Poteaux incendie.*



*Maison en partage.*



*Chemin de la Vigère.*

# Budget

## 2021 Une année forte en investissement (Suite)

↳ **Acquisition d'ordinateurs pour l'école Joliot Curie** : dans le cadre du plan de relance de l'Etat, le numérique est une thématique importante. Sur demande du directeur, la municipalité en lien avec l'agglomération a prévu l'achat d'ordinateurs pour un montant de 6 833 € TTC avec 3 985 € de participation de l'Etat.

↳ **Calade entre le pôle de santé et l'Abbaye** : un très beau travail réalisé en régie par les services techniques, coût des matériaux 1 800 € TTC.

↳ **Rénovation salle des mariages** : la salle du conseil municipal qui fait office de salle des mariages a besoin d'un petit coup de neuf. Travaux en régie prévue, coût des matériaux inscrit au budget 3500€.

↳ **Destruction du « bâtiment des boules »** : très endommagé au Fonzaux et embellissement de la zone.

↳ **Sécurisation du hangar à plaquette** : Clôture et mise en place d'un portail en régie. Coût des matériaux 2 366€ TTC.

↳ **Parc de jeux de Malataverne** : changement de la clôture et mise en place d'une table extérieure de tennis de table rénovée en régie. Coût des matériaux 1 138 € TTC.

↳ **Aménagement de la place du marché/parking** : le fond du parking où se place notamment le marchand de légumes est déformé et forme régulièrement des flaques d'eau désagréables pour les usagers et les professionnels. Une réfection du goudron sera réalisée en enrobé, coût 6 123 € TTC.

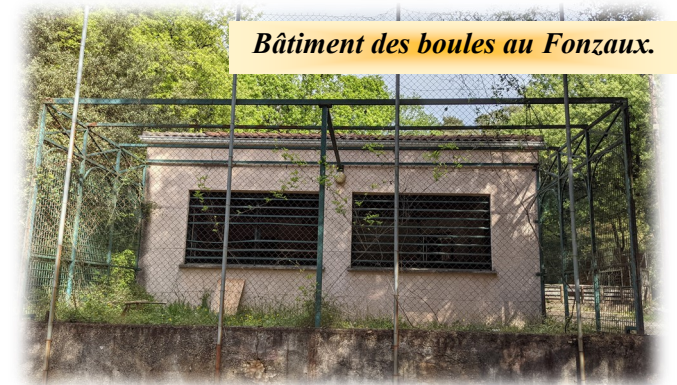
↳ **Centre socioculturel** : reprise de l'étanchéité par endroits 1 500 € TTC.

↳ **Projets en réflexion ou en cours d'élaboration sur 2021** :

- Création d'un cimetière.
- Rénovation de la rue des commerces.
- Maison en partage.
- Cheminement doux entre l'Abbaye et Malataverne.
- Plan de gestion forestier.



*Salles des mariages.*



*Bâtiment des boules au Fonzaux.*



*Hangar à plaquette.*



*Place du marché.*

# Solidarité

## Association SOS MÉDITERRANÉE

Un engagement politique fort de la municipalité de Cendras pour la dignité humaine et pour l'inconditionnalité du sauvetage de la vie humaine !

### Extrait de la délibération du Conseil Municipal votée à l'unanimité sur le soutien à l'Association SOS MÉDITERRANÉE :

*« Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association SOS Méditerranée, association européenne de sauvetage en mer qui s'est donnée pour missions le secours aux personnes en détresse en mer, la protection et l'accompagnement des rescapés vers les dispositifs d'aide et d'information et le témoignage de ce drame humain.*

*La plateforme des collectivités solidaires avec SOS MEDITERRANEE, non partisane, officiellement lancée le 21 janvier 2021, vise à réunir l'ensemble des collectivités locales françaises et européennes souhaitant :*

*-contribuer au financement de la mission vitale de sauvetage en mer de l'association,  
-relayer le plaidoyer de l'association et affirmer collectivement l'inconditionnalité du principe d'assistance à personne en danger,  
-accompagner la mobilisation de la société civile en facilitant ou promouvant les actions de sensibilisation du public mises en place dans ses antennes bénévoles (expositions photos, conférences, projections-débats, sensibilisation en milieu scolaire, etc...).*

*Face à cette urgence humanitaire et à la défaillance des Etats dans leurs responsabilités en matière d'assistance aux personnes en détresse en mer, Monsieur le Maire appelle les communes du Département à se mobiliser dans cet élan solidaire, et propose à l'assemblée de s'impliquer aux côtés de l'association et de lui apporter soutien dans ses missions, en signant la charte d'adhésion jointe en annexe, et en octroyant à l'association une aide financière non reconductible d'un montant de 500 €.*

*Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,*

*-Approuve la signature de la charte d'adhésion à SOS MÉDITERRANÉE.*

*-Décide d'allouer une aide financière non reconductible d'un montant de 500 € à SOS MÉDITERRANÉE.*

*-Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires ».*

Depuis 2014, plus de 20 000 personnes ont péri noyées en tentant de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune. C'est sur la base d'un mouvement de la société civile décidée à agir face à la tragédie des naufrages à répétition que SOS MÉDITERRANÉE a été créée en 2015. Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se noyer chaque année aux portes de l'Europe, l'association poursuit son combat pour sauver des vies en mer et sensibiliser le grand public à cette catastrophe humanitaire. Grâce au soutien de milliers de citoyennes et citoyens, elle a pu affréter l'AQUARIUS, puis l'OCEAN VIKING et secourir plus de 32 000 personnes en Méditerranée centrale depuis le début de ses opérations en février 2016.





# Service public

## Motion contre le projet HERCULE ENEDIS Extrait de la délibération du Conseil Municipal votée à l'unanimité

« Il y a un an, notre conseil municipal alertait déjà contre le projet HERCULE.

Ce projet, mené silencieusement par le gouvernement, prépare un plan d'éclatement d'EDF en trois entreprises distinctes d'ici 2022 : EDF BLEU, EDF AZUR et EDF VERT.

« EDF-Bleu » resterait 100% public. Le public prendra en charge l'investissement, notamment l'entretien du parc nucléaire, et les coûts du réseau de transport d'électricité.

« EDF AZUR » qui serait soumis à concession et qui aura à sa charge les barrages hydroélectriques.

« EDF-Vert » comprendra la commercialisation, la distribution (ENEDIS) et le « renouvelable ». Il sera privatisé à hauteur de 30%. Il deviendra, comme ses concurrents, un marchand privé revendant au prix maximum, suivant les marchés spéculatifs, l'électricité nucléaire bon marché qu'aura produit « EDF-Bleu ».

« EDF-Vert » serait donc ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui laisse supposer que seul l'appât du gain, du gain facile, sera privilégié. Il sera ainsi préférable pour cette entité de desservir des zones denses au détriment des zones clairsemées, comme l'est notre territoire. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à regarder la stratégie d'une autre société autrefois publique qui fut privatisée pour le bon développement de la filière : je veux parler de feu France Telecom, devenu Orange. On peut ainsi s'attendre à une dégradation du service de distribution d'électricité dans un avenir proche.

De l'autre côté, les investissements liés au parc nucléaire et au réseau de transport sont lourds. Cette partie est laissée dans le domaine public.

Cela marque clairement l'enrichissement de structures privées sur le dos de financements publics. Dis autrement, les dettes sont socialisées, les profits sont privatisés.

A travers cet éclatement, c'est donc toute la philosophie qui a conduit à la nationalisation d'EDF et de GDF en 1946, sous l'impulsion du ministre Marcel Paul, comme le prévoyait le préambule de la constitution de l'époque : « tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité ». Cette volonté de nationaliser était un des fruits du Conseil National de la Résistance : nationaliser pour reconstruire efficacement (et ça a marché !). Le secteur de l'énergie était clairement identifié comme stratégique pour le développement de la France. Vraisemblablement, pour nos dirigeants actuels, ce qui prévalait en 1946 n'aurait plus cours actuellement. Nous ne pouvons que nous inscrire en opposition à cette vision libérale et dépourvue d'ambition pour notre pays.

L'argent est souvent cité comme étant le nerf de la guerre. Oui, mais l'énergie reste le pilier de l'activité économique d'un pays. Otez l'énergie, rendez là moins accessible, moins sûre et c'est toute l'économie qui s'effondre à terme.

Au moment où nous vivons une crise sanitaire sans égal qui a mis un peu plus en lumière les manques de l'industrie française car liée à une mondialisation non régulée, doit on prendre le risque de rendre cette situation encore plus instable en enlevant du service public, gage de coût maîtrisé, accessible et donc synonyme de grande sécurité pour nos entreprises ?

La suite de cet éclatement, relève de l'absence de cohérence nationale au niveau énergétique. Trois entités, trois secteurs différents (nucléaire, ENR et hydro-électrique) : comment mettre en place une cohérence de développement pour un pays ? Comment s'assurer que ces trois filières ne dérivent pas vers des logiques de développement qui soient antago-

nistes et à l'issue contraire au bien être des usagers et du développement durable ?

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat c'est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Une inquiétude particulière concerne la branche « EDF VERT », puisque ENEDIS devrait rester à 100% une filiale de cette entité. A ce jour, ENEDIS a conclu des conventions sur tout le territoire national, en particulier avec le SMEG auquel nous adhérons.

ENEDIS reste soumis au droit de supervision économique attribué à sa maison mère. A l'heure actuelle, il s'agit d'EDF, demain, EDF VERT, qui ouvre son capital, pour commencer, à 30%. Demain, les intérêts d'ENEDIS seront purement et simplement liés au bon vouloir de ces investisseurs et donc les questions de gestion, de sécurisation, de déploiement, de répartition seront inévitablement posées, au nom de la rentabilité. La question des droits de propriété des concédants (le SMEG, les collectivités) pourrait aller jusqu'à être remise en question !

Autant d'incertitudes et de risques pour nos territoires car 30% aujourd'hui, la privatisation sera pour demain, et déjà se profile la fin de la péréquation tarifaire.

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon. Dans notre département, les différences géographiques sont telles que les offres seront nombreuses, car la rentabilité ne sera pas au rendez-vous et les tarifs s'envoleront, puisque la distribution représente près de la moitié de la facture des consommateurs.

Le seul intérêt est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour financer les activités de services.

Aussi, le conseil municipal de Cendras, affirmant le rôle incontournable d'EDF dans la politique publique de l'énergie et affirmant que le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution, pour les activités économiques, pour la cohésion de nos territoires, pour la cohésion sociale et pour la transition écologique, s'oppose au projet HERCULE qui prévoit ce démantèlement et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au gouvernement que le service public de l'énergie que nous connaissons à ce jour soit préserver et renforcer dans le monde d'après ».



# Service public

## Vœu relatif à l'impact de la Loi de transformation de la fonction publique.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal votée à l'unanimité.

« Considérant l'allocution du Président de la République du 13 avril 2020, qui salue l'investissement des agents du service public durant la crise Covid : « Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal » ;

Considérant le rôle essentiel des agents du service public au service de l'intérêt général ;

Considérant l'article 72 de la Constitution, qui garantit la libre administration des communes ;

Considérant les « conquits sociaux » du statut de fonctionnaires - et notamment les accords dérogatoires aux 1607 heures - , qui au fil des luttes et des années ont été arrachés par les agents en compensation de bas salaire ou d'heures supplémentaires non rémunérées ;

Considérant les politiques d'austérité - et notamment celle du gel du point d'indice - , qui depuis les années 2000, ont amputé le pouvoir d'achat des fonctionnaires à hauteur de 18% ;

Considérant la loi de « transformation de la fonction publique », qui détruit le statut de la fonction publique territoriale et précarise les agents ;

Considérant les articles 47 et 48 de la dite loi, qui abroge tous les accords liés à la réduction du temps de travail dans l'année qui suivra le renouvellement des assemblées délibérantes, afin de respecter les 1607 heures annuelles effectives ;

Considérant qu'une application stricte de la loi de transformation de la fonction publique imposerait aux agents de travailler encore plus sans revalorisation aucune de salaire ;

Considérant les journées de mobilisations des agents du service public municipal du 10 février et 16 mars derniers contre ladite loi ;

Considérant que le concours doit rester la règle d'entrée dans la fonction

publique car il est le seul mode de recrutement garantissant le principe d'égalité de traitement, et un recrutement basé sur les seules compétences des candidats au détriment de toute autre considération ;

Considérant que l'augmentation des recrutements de vacataires ou contractuels aggrave la précarité des personnels, mais également les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et affecte la qualité du service rendu aux usagers par manque de formation ;

Considérant que plusieurs communes ont fait connaître leur refus d'appliquer les injonctions du Préfet en la matière ;

Le Conseil Municipal de Cendras prononce le vœu que :

-Demande au Gouvernement de retirer la loi de « transformation de la fonction publique » ;

-Demande au Maire d'engager toute démarche en vue de faire reconnaître le fait que la loi ne peut s'appliquer aux collectivités territoriales et notamment à la commune de Cendras, en vertu du principe d'autonomie des collectivités territoriales résultant de l'article 72 de la Constitution ainsi que ce celui d'égalité de traitement entre les agents de la fonction publique et les salariés du privé ».



# Alès-Agglomération

## Budget Alès Agglomération

**Le jeudi 15 avril, vote du budget consolidé à hauteur de 230 millions d'euros pour l'agglomération d'Alès.**

Avec l'aval du conseil municipal de Cendras, le Maire a voté cette année le budget de l'intercommunalité. Nous y avons trouvé un certain nombre d'avancées ou d'initiatives pertinentes : le lancement du Projet Alimentaire de Territoire, le projet de prévention spécialisée sur la première couronne de la ville, la mise en place d'un schéma pour la mobilité douce, le développement de la charte forestière avec ses actions, la réflexion en cours pour le retour de la compétence école aux communes, le partenariat renforcé avec le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, la création du Conseil Intercommunal local de sécurité et de prévention de la délinquance, le maintien des fonds de concours, l'accord transactionnel avec la commune de St Hilaire de Brethmas pour mettre un terme au conflit sur le projet abandonné du golf, la rénovation de l'éclairage public du stade de football et de tennis... et sans hausse d'impôts pour nos concitoyens.

Ce budget est un compromis entre différentes sensibilités de l'agglomération, mais il semble aller globalement dans le bon sens et dans l'intérêt du territoire.

### Les grandes lignes du budget 2021

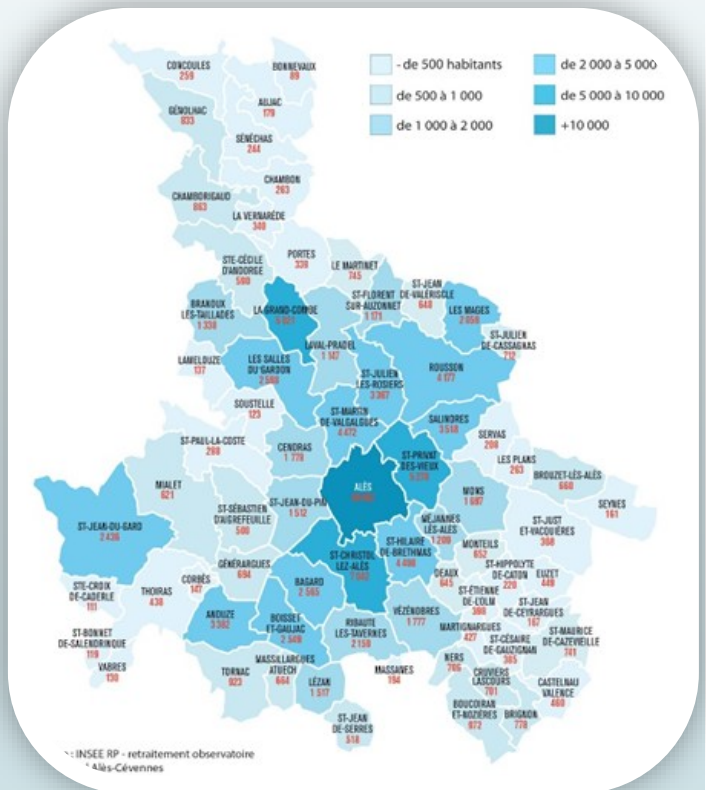
Le budget d'Alès Agglomération a été voté cette année à l'unanimité des 112 votants. 5 élus, dont les 4 élus d'opposition alésiens, se sont abstenus. Les abstentions n'étant pas comptabilisées comme des votes, le budget a donc été adopté à l'unanimité.

Budget principal : 141 670 839 €  
dont fonctionnement 114 216 476 € et investissement 26 321 075 €

Budgets annexes : 88 769 206 €

Construction de bâtiments à vocation économique, Pôle Mécanique, lotissements industriels, assainissement, Régie des Eaux, SPANC, autorisation droit des sols, parc des expositions, très haut débit, restauration scolaire, etc... Dont 23,1 M€ consacrés aux investissements sur les équipements.

Budget consolidé : 230 440 045 €




### Réunion de la première couronne d'Alès sur les mobilités

Le 24 février dernier s'est tenue une réunion des Maires de la première couronne d'Alès à St Martin de Valgalgues sur les questions de mobilités. Nous avons pu porter comme demande auprès du Président d'Alès Agglomération le souhait que soit intégré dans le futur schéma de l'agglomération des mobilités douces, une piste cyclable entre Cendras et Alès.

Ce fut l'occasion de rappeler, une nouvelle fois, que l'augmentation du cadencement des bus est importante (et/ou à minima la mise en place d'une navette à la carte pour Cendras pour renforcer l'offre existante).

# Education

**TOUCHE PAS  
À  
MON PROFESSEUR**



**SAMUEL  
PATY  
1973-2020**

**Les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Jean-Racine à Alès  
et leur professeur d'histoire-géographie,  
Gilles Roumieux**

**Préface des sœurs  
de Samuel Paty**

## « Touche pas à mon professeur »

Nous avons reçu en Mairie de Cendras Madame NOEL, principale du Collège Racine et Monsieur Gilles Roumieux professeur d'histoire Géographie pour nous présenter le travail réalisé avec les élèves de 3<sup>ème</sup> suite à l'assassinat de Samuel Paty.

Une magnifique réalisation pleine de sens qui porte de la plus belle des manières, les valeurs de la République.

Un grand bravo aux collégiens et à Monsieur Roumieux pour cet outil formidable au service de la liberté d'expression.

Un texte émouvant par cette franchise, ces mots si simples pour exprimer tant de choses fortes et subtiles à la fois, pour crier « liberté », pour exprimer leur solidarité ainsi que le profond respect qu'ils ont pour leur professeur.

Nous avons retenu une phrase de Manon qui est puissante : « un professeur représente la transmission, il nous enseigne des valeurs qui conduisent vers notre propre liberté »

**Le Conseil municipal a décidé d'offrir cette brochure à tous les élèves de CM<sup>2</sup> dans les écoles de Cendras et aux collégiens Cendrasiens.**

Tous les élèves recevront dans leur boîte aux lettres sauf pour les collégiens qui ne sont pas au collège de secteur Diderot, il faudra le demander en Mairie.

## Collège Diderot

Membre du conseil d'administration du Collège Diderot, le Maire a voté contre la proposition de répartition des horaires. Ce vote n'est bien évidemment pas contre le principal, Mr Roure, et son équipe : ils ont fait au mieux face à la contrainte de répartition des moyens.

Nous pouvons même affirmer que dans cette période sanitaire compliquée, l'équipe de direction fait du bon boulot.

Ce vote est pour signifier à l'Etat et à l'Education na-

tionale notre désaccord sur la baisse des moyens alloués au collège de notre secteur, qui se traduit par la suppression d'une classe de 4ème corrélée avec une légère augmentation globale des effectifs dans l'établissement.

Le Maire a donc voté la motion de la FCPE qui vise à dénoncer cette situation.

Le "quoi qu'il en coûte" doit s'appliquer aussi à la recherche de la qualité de l'enseignement proposé à nos enfants !

## Informations Coronavirus Point de situation :

Le Président de la République a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

### -Première étape : 3 mai 2021

fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement - Maintien du couvre feu à 19 h.

### -Deuxième étape : 19 mai 2021

couvre-feu repoussé à 21 heures et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

### -Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23 heures et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

### -Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop.

## Protégez-vous et protégez les autres de la COVID-19

Protégez-vous en prenant quelques précautions simples, comme maintenir une distance physique avec autrui, porter un masque, bien ventiler les pièces, éviter les rassemblements, vous laver les mains, et tousser dans votre coude replié ou un mouchoir. Suivez les recommandations locales là où vous vivez et travaillez. Faites tous cela !

### Voici, en quelques points essentiels, comment porter un masque :

-Lavez-vous les mains avant de mettre votre masque, ainsi qu'avant de l'enlever et après l'avoir fait.

-Assurez-vous qu'il couvre à la fois votre nez, votre bouche et votre menton.

-Lorsque vous enlevez votre masque, placez-le dans un sac en plastique propre et lavez-le, chaque jour,

s'il s'agit d'un masque en tissu ou jetez-le dans une poubelle si c'est un masque médical.

-N'utilisez pas de masques avec des valves d'expiration.

## Urgence

### Pour ma santé ou celle de mes proches :

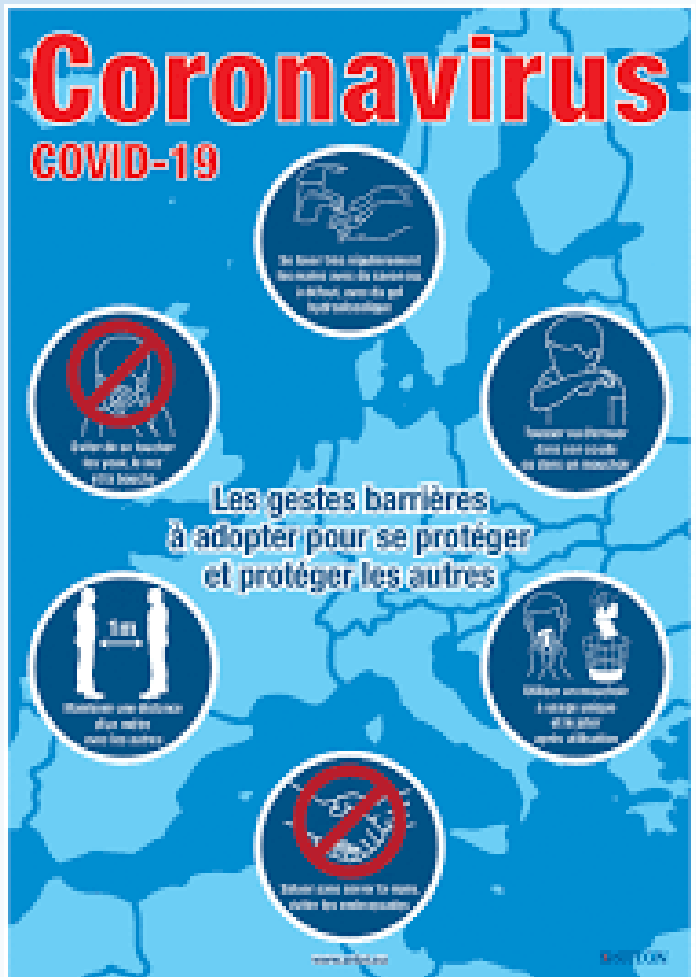
Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19:

-Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

-Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Informations:

**Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.**



# Travaux



*Nettoyage du city-stade  
des Fonzaux*

*Aménagement et embellissement de la petite ca-  
lade entre le Pôle de Santé et l'Abbaye. Un travail  
de qualité de notre équipe technique, un véritable  
savoir-faire ! Bravo à nos agents municipaux.*



*Elagage des arbres communaux  
Rue Malinowski*



*Plantation de cerisiers du Japon  
Place Henri Rochette.*



*Rénovation de la coccinelle, pose d'une table de ping-pong et remplacement  
de la clôture. Place Jean Castagno à Malataverne.*

## Imaginogènes

27, 28 & 29 mai à Cendras

### Yves Defago

Né en Suisse, il écrit dès ses jeunes années. A Genève, il s'initie au journalisme, puis installé en France, il chemine entre communication et culture. En 2018 il décide de faire éditer sa poésie, publiée par les éditions Papiers coupés (« Aube » (2018), « Traits de lune » (2019). Cette même année il rencontre Roxane Martin et lui demande de l'accompagner sur une lecture publique. Depuis, cette collaboration continue.

### Roxane Martin

Joue de la harpe depuis l'enfance, qu'elle découvre au Conservatoire de Drancy en 1977 avec Gwenaëlle Roussely. Depuis, elle a toujours eu envie d'explorer des répertoires inattendus pour son instrument. Harpiste aux multiples facettes, elle interprète, compose et improvise pour traduire un univers hors du commun. Elle est également la directrice artistique de Zazplinn productions. ([www.roxanemartin.com](http://www.roxanemartin.com)).

Imaginogènes déploiera sa présence artistique singulière dans différents villages d'Occitanie de mai à décembre 2021. Chaque événement se déroulera pendant trois jours et s'attachera à provoquer des rencontres fortuites avec les habitants, à différents moments de la journée, dans différents espaces ouverts, pour créer des histoires à épisodes et à péripéties, avec ou sans mots.

Nous avons plus que jamais le besoin et le désir de nourrir nos imaginaires, d'interroger le monde et de renouer le contact.

Toutes les lectures musicales sont accessibles gratuitement.

### Jeudi 27 mai :

Temps de recherche/Laboratoire/ Ecriture

8h30-10h : Devant le Tabac-presse Abbaye.

10h30-12h : Espaces verts des Fonzaux-Mise en musique des textes.

14h30-16h : Parc devant l'école primaire et Centre Socioculturel Lucie Aubrac.

### Vendredi 28 mai :

Temps de recherche/Laboratoire/Ecriture

8h30-10h : Devant le Tabac-presse Abbaye.

15h-16h : Lectures en musique au jardin d'enfant à Malataverne.

16h30-17h30 : Lectures en musique devant la boulangerie de Malataverne.

### Samedi 29 mai :

Poésie en musique (durée : 30 minutes).

Points de rencontre :

15h : Les Avignères.

16h30 : L'Olivier (en haut du hameau).

### Artistes accueillis :

Yves Defago, poète, écrivain.

Roxane Martin, harpiste, improvisatrice.

Yves Defago et Roxane Martin vous offriront des moments poétiques pour donner sens aux sons et du son aux sens.

Leur poésie vous apparaîtra alors capable de condenser en quelques phrases : souvenir, sensation, impression, pensée et de vous connecter à votre imaginaire.



# En Bref

## Cérémonie du 19 mars 1962 - Accords d'Évian et cessez-le-feu en Algérie

Cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc vient d'avoir lieu à Cendras, en présence d'une partie du Conseil municipal et de la FNACA que nous remercions pour leur engagement inlassable.

Ce fût l'occasion d'avoir une pensée pour Dupin Michel, Cendrasien de 22 ans, décédé pendant cette guerre atroce.

Le Maire a réaffirmé l'enjeu, de porter encore plus fort la paix, pour éviter que ce genre d'événements



ne se reproduisent.

Pierre Champclaux, conseiller municipal, a déposé au nom du conseil une gerbe au pied du monument aux morts.

Il a également témoigné des méfaits de la guerre sur tous les jeunes hommes qui en sont revenus "mon père en est revenu différent... il a fait de son mieux pour se construire une vie mais le traumatisme est resté"



### 8 Mai 1945

Commémoration du 8 mai 1945 à Cendras : dépôt ce matin de la gerbe par le Maire, Sylvain André, accompagné de ses deux adjoints Bruno Dufourg et Magalie Roudil.

La cérémonie s'est tenue en comité très restreint sur demande de l'Etat compte tenu de la situation sanitaire.

### Sécurité routière

Le projet de feux tricolore au croisement du chemin de la Vigère et de Boudonne s'avère compliqué et ne recueille pas les financements escomptés.

Un renforcement de la signalétique va être engagé pour sécuriser au mieux ce croisement.



### La Fibre

La construction du réseau en fibre optique sur Cendras est bien avancé. Le nœud du réseau, situé, à la Grand'Combe vient d'être allumé.

D'après le Département du Gard, les premières souscriptions à des abonnements fibre pourront être contractées au début de l'automne.

Vers la fin de l'été, vous pourrez consulter la carte d'éligibilité afin de connaître l'état d'avancement du déploiement de la fibre dans votre secteur, rubrique « **test d'éligibilité** » **WI-GARD FIBRE**.

### Graff du Centre Socioculturel Lucie Aubrac

Le parc de jeu de Cendras est égayé d'un joli travail artistique des enfants du centre socio-culturel Lucie Aubrac Et voici le mur de Graff terminé !





# Info

## Le Débroussaillage, une Obligation Légale (OLD)

Il est temps de protéger vos habitations avant la période estivale

Dans le Gard, la réglementation forestière impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'une zone de lande ou garrigue, de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour de chaque bâtiment. Ces travaux, qui peuvent comporter des abattages d'arbres, sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe au-delà de leurs propriétés.

C'est la bonne période, avant l'été, pour mettre en œuvre les actions indispensables.

Le débroussaillage réglementaire constitue en effet la mesure de prévention la plus efficace vis-à-vis du risque de feu de forêt. Il assure également la sécurité des pompiers amenés à intervenir en protection des habitations.

La non-réalisation de ces travaux expose à un risque de dommage ou de destruction des habitations en

cas de feu de forêt, ou à une propagation à la forêt avoisinante d'un feu qui partirait d'une habitation.

Pour rappel, les branchages issus des travaux de débroussaillage réglementaires peuvent être brûlés sur place sous réserve de déclaration en mairie, à

titre dérogatoire à l'interdiction générale de brûler les déchets des jardins.

Il est cependant recommandé de sécher la végétation coupée plusieurs semaines pour limiter les fumées polluantes.

Les services de l'État effectueront ce printemps de nombreux contrôles dans le

département.

Les sanctions possibles vont d'une contravention de 135 € à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé ou encore des travaux d'office aux frais du propriétaire.



**Plus d'informations sur le site de l'État dans le Gard:**

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-etprotection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

# Médiathèque

## QUOI DE NEUF À LA MÉDIATHÈQUE DE CENDRAS ?

**Exposition *Le printemps des fenêtres - Poèmes & photos* de Marie-Claire MAZEILLÉ**

**Du mardi 1<sup>er</sup> au samedi 19 juin dans les médiathèques de La Grand'Combe, Cendras et Salignes**

Si les fenêtres s'ouvrent aux mots, si les mots ouvrent les horizons, alors le travail de Marie-Claire Mazeillé prend toute sa place dans les médiathèques. Dans cette période bousculée, trouver du sens et de l'émotion dans une photo/poème relève d'un petit moment de grâce à s'accorder.

### Consulter le catalogue en ligne et réservez vos documents

Grâce à un nouveau logiciel de gestion et un nouveau site internet, vous avez accès au catalogue unique et en ligne des médiathèques Alphonse Daudet à Alès et des huit médiathèques du Réseau Grand'Combe, dont celle de Cendras.

Par exemple, vous pouvez :

- consulter l'agenda des médiathèques d'Alès Agglomération, **gérer votre compte en ligne grâce à votre numéro d'abonné**, réserver des livres, prolonger vos emprunts, découvrir la sélection des bibliothécaires et partager des avis sur l'ensemble des documents du catalogue ;
- consulter les ressources numériques en ligne (films, formation et presse), faire des suggestions d'achat, ...

<https://www.mediatheque-ales.fr>

### COUPS DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

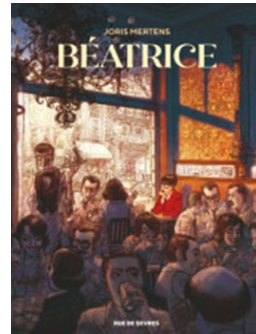


#### ***Les roches rouges*, Olivier Adam**

*J'ai tout juste dix-huit ans. Je vis chez mes parents. Je vais plus au lycée et j'ai pas de boulot. Je picole trop et je me bourre de médocs. Comment peut-elle croire que je suis capable de la protéger, de lui offrir quoi que ce soit de plus ou de mieux que son mec?*

*Depuis qu'on roule elle m'a pas posé la moindre*

*question. Elle m'a même pas demandé où on allait exactement. Je lui ai juste dit que je connaissais un endroit où on serait pénards. Et ça a semblé lui suffire...*



#### **Béatrice, Joris Mertens**

Une BD sans paroles.

Béatrice prend chaque jour le train pour se rendre au travail. Dans la cohue de la gare, un sac à main rouge attire son attention.

Jour après jour, à chaque passage dans le gare, il semble l'attendre. Succombant à sa curiosité dévorante, Béatrice, en emportant l'objet chez elle, ouvre les portes d'un monde nouveau....



#### **J'apprends à greffer mes fruitiers - Pour des récoltes abondantes et savoureuses, Alain Pontoppidan**

Une technique extraordinaire !

Pourquoi greffer ? Comment ça marche ? Quels outils utiliser ? Comment récolter les greffons et choisir le bon porte-greffe ? Tant de questions lorsque l'on souhaite profiter de délicieux fruits de son jardin...

#### **CENDRAS**

**Médiathèque Jean-Pierre Chabrol**

14 Passage Jean-Pierre Chabrol (à côté de La Poste)

Tél. : 04 66 30 09 93

**Mardi** 10h à 12h et 16h à 18h

**Mercredi** 14h à 18h

**Judi** de 10h à 11h réservé aux bébés lecteurs sur inscription

**Vendredi** 16h à 18h

**Samedi** 9h à 12h

# Centre Socioculturel

## Les activités et les actions du centre Socioculturel Lucie Aubrac

### Crise sanitaire : le point sur l'organisation des services Cantine, garderie, centre de loisirs.

Suite à la publication de nouveaux décrets les 22 et 23 avril du Premier ministre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le centre Socioculturel continue de s'adapter.

**Depuis le 15 janvier 2021**, les enfants déjeunent par groupe classe (pour éviter le brassage), la mairie de Cendras a dû du mettre un nouveau personnel à disposition pour faire face à cette contrainte.

### Projet social 2022-2026 : en route pour l'aventure Tous les 4 ans, le Centre Socioculturel écrit son projet social.

**Projet social 2022-2026** se construit dans une démarche participative bâtie sur l'écoute des habitants et partenaires, administrateurs, bénévoles / professionnels / institutions. L'élaboration de ce nouveau projet se réalise sur une période de quatre mois, avec une mobilisation forte et intense de tous les acteurs qui nous permet de renouveler "l'agrément centre social" attribué par la Caisse d'Allocation Familiale.

Le projet social est un guide partagé qui donne le cap pour orienter nos actions et les faire évoluer. Il nous permet d'interroger constamment nos pratiques. C'est aussi un outil de communication, accessible à tous, pour expliquer ce qu'est le Centre Socioculturel Lucie Aubrac, ce qu'on y fait et ce qu'on peut y faire.

Le prochain projet social concernera toute la population de la vallée du Galeizon et s'élabore avec les communes concernées, Cendras, St Paul La Coste, Lamelouze, Soustelle.

### Les accueils extrascolaires

L'accueil des enfants en dehors du temps scolaire représente aujourd'hui un service important pour les parents, en raison des obligations professionnelles, pas toujours évidentes à concilier avec la vie de famille. L'objectif de l'accueil extra-scolaire est de répondre le mieux possible à ce défi, en veillant à l'épanouissement des enfants.

L'accueil extra-scolaire concerne deux tranches d'âges : les enfants de 3 à 12 ans, et les jeunes de 13 à 15 ans. Il est proposé sous deux formes adaptées à chaque tranche d'âge : un accueil de loisirs sans hébergement durant les "petites et les grandes vacances" pour les enfants et un Espace Jeunes pour les plus grands.

Prochaines vacances : du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2021.

### Fermé au mois d'août

#### Adultes familles

**-Friperie solidaire du Bric Aubrac** : ouverture 2 fois par semaine mardi et vendredi de 8h30 à 12h.

**-Ateliers collectifs numériques** : 1 atelier par semaine en partenariat avec l'association Solidarnet.

**-Permanences d'accueil numériques** : 1 fois par semaine sur rendez-vous.

**-Atelier santé bien être** : animation d'un programme de sorties rando, d'ateliers de découverte de pratique liées à la santé (massage, méditation, sophrologie, diététique etc...).

**-Atelier vélo** : réparation, prêt de mise à disposition de vélos, ouverture 2 fois par semaine.



#### Animation du Territoire et Cohésion Sociale

**Espace d'accueil inclusion numérique** : en partenariat avec la CAF, le relais Emploi, les assistantes sociales, la Mission Locales jeunes, le club de Prévention, les Mairies.....

Un espace doté de matériels numérique sera ouvert à la population, en accès libre ou sur rendez-vous, avec des interventions portées par les différents partenaires de ce projet.

**Manifestations diverses** : Réveillon solidaire, événementiel liés à la démarche du projet Social, plusieurs temps forts et festifs dans l'espace public.



Au plaisir de vous retrouver, entre 2 rayons de soleil printaniers !

L'équipe du centre Socioculturel

## Agenda

↳ **27, 28 & 29 mai** - Imaginogènes - Temps de recherche/Laboratoire/Ecriture à Cendras (devant le bureau de tabac à l'Abbaye - aux Fonzaux - Parc devant l'école primaire et Centre Socioculturel - Parc de Malataverne - Les Avignères - L'Olivier). Toutes les lectures musicales sont accessibles gratuitement.

## Festivités

La commune prépare une saison festive estivale comme chaque année : les 5 jeudis de juillet en soirée avec 2 soirées cinémas en plein air, 1 soirée lecture et 2 soirées musicales.

Le 14 juillet est également en préparation.

Nous espérons que ces événements pourront se tenir. Nous avons hâtes de partager des moments conviviaux avec vous à nouveau.

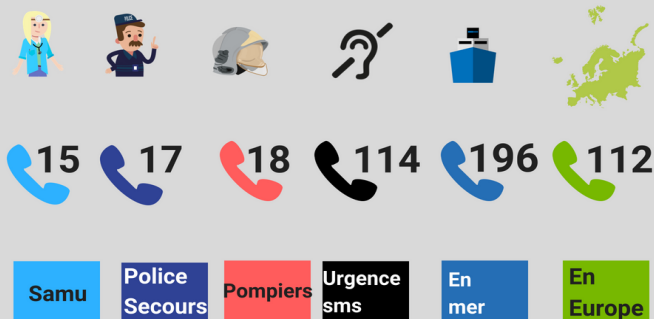


## Elections Régionales et Départementales sont prévues les 20 et 27 juin : salle polyvalente Nelson Mandela

Service-Public.fr



### URGENCE : QUI APPELER ?



Bulletin d'informations de la Commune de Cendras.

Directeur de la publication : Sylvain André

Conseil de rédaction : Sylvain André, Pierre Taramasco, Magalie Roudil, Anne-Lise Bastide, Carole Heller.

Journal tiré à 1100 exemplaires

## Pratique

- ↳ **Assistante sociale** : Tél : 04.66.34.60.60.
- ↳ **Association « Les Jardins du Galeizon »** : Tél/fax : 04.66.34.52.80.
- ↳ **Alès Agglo** : Bâtiment ATOME - 2 rue Michelet - 30100 ALES-Tél.: 04.66.78.89.00.-ordures ménagères-encombrants : Tél : 0800540540 - numero.vert@ville-ales.fr
- ↳ **Biosphéra** : Centre d'Interprétation des Vallées Cévenoles - Tél. 04.66.07.39.25.
- ↳ **Centre Socioculturel Lucie Aubrac** : Tél: 04.66.78.69.82.
- ↳ **Déchèterie des Salles du Gardon** : Tél : 04.66.54.86.02. du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ↳ **Dentiste** : Picconi Claire, Tél : 04.66.78.69.19.
- ↳ **Docteur Muriel Espaze** : St Martin de Valgagues – Tél.04.66.30.12.11.
- ↳ **Ecole Primaire Abbaye** : Tél : 04.66.30.30.87.
- ↳ **Ecole Maternelle Abbaye** : Tél : 04.66.30.41.55.
- ↳ **Ecole de Malataverne** : Tél : 04.66.56.77.29.
- ↳ **Encombrants** : Ramassage les 1er et 3ème mardi du mois.
- ↳ **Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol »** : Tél : 04.66.30.09.93.
- ↳ **Pharmacie** : Tél: 04.66.86.18.87.
- ↳ **Poste de Cendras** : Tél: 04.66.30.20.17.
- ↳ **REAL (Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne)** : Une assistance technique 24h/24 et 7j/7 -Tél : 04.66.54.30.90. contact@real.fr
- ↳ **Résidence l'Euzière** : Tél : 04.66.56.37.37.
- ↳ **Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC)** : Tél: 04.66.30.14.56.
- ↳ **Société HLM « Un Toit Pour Tous »** : 558 chemin de la Tourtugue. 30100 Alès. Tél: 04.66.86.88.54.
- ↳ **Société HLM « 3 F Occitanie »** : Immeuble Square Portal. 19, rue de la Clède. La Grand'Combe. Tél: 04.66.54.20.00.
- ↳ **Taxis de Cendras** : Mme Reverger : 06.98.40.68.86 ou MOTAXI : 06.51.11.15.48.
- ↳ **VEOLIA assainissement** : Tél : 09.69.32.93.28.

### Pôle Santé de Cendras (Impasse du Clocher)

♦ **Cabinet d'infirmières**: Moisset-Machon Catherine, Emilie Ruiz, Florence Jakovenko, Muriel Mazon -Tél: 04.66.30.28.46.

**Permanence au cabinet le lundi matin avec et sans rendez-vous. Soins et prises de sang sur rendez-vous les autres jours de la semaine.**

♦ **Docteur Moussant** : Tél. : 04.66.43.08.76.

♦ **Docteur Gourdon** : Tél. 04.34.24.22.09.

♦ **Docteur Cousin (Pédiatre)** :

Tél. 09.75.49.17.53.

♦ **Infirmière : Mme Saint Germes** :

Tél. 06.20.93.81.55

♦ **Kinésithérapeute : Mme Roussel** :

Tél.04.66.30.92.52.